

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CAPELLE ET MASMOLENE
LE 07 AVRIL 2026

DEBUT DE SEANCE à 19 heures 00
LA SEANCE EST LEVEE à 19 heures50

Etaient présents : Mr DROME CHRISTOPHE : Maire et Président de séance
Mme DURANDO FRANCOISE : 1^{ère} adjointe
Mr FERRUS THIERRY : 2^{ème} adjoint
Mme HOET SABINE : 3^{ème} adjointe
Mme CHEVALIER BEATRICE : conseillère municipale
Mr SAORIN DIDIER : conseiller municipal
Mr LANGLASSE JEAN-LUC : conseiller municipal
Mr FRICON PATRICK : conseiller municipal
Mr GAYTE XAVIER : conseiller municipal
Mme CLAUDIA ELODIE : conseillère municipale

Etait excusée : Mme VIALON MARI-SANDRINE : conseillère municipale a donné procuration à MR SAORIN DIDIER

La secrétaire de séance est nommée : Mme HOET SABINE à l'unanimité.

1 / APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

En début de séance MR GAYTE prend la parole et conteste le conseil municipal du 20 mars 2026, et voudrait que celui-ci soit refait ; MR GAYTE informe MR DROME que le dossier de passation était disponible une semaine avant le conseil municipal sur le bureau , ainsi que l'ordinateur et les mots de passe, mais que MR DROME ne pouvait être disponible aux dates indiquées. De ce fait , MR GAYTE n'a restitué l'ordinateur qu'une semaine plus tard. MR GAYTE ne remet pas en cause que c'est difficile pour les nouveaux élus, mais signale que nous ne lui avons posé aucune question, et attend des retours sur les documents qu'il a envoyé sur nos boîtes mails, et veut ajourner le conseil municipal de ce jour, il spécifie que le déroulé est entaché de plusieurs erreurs qui sont graves, pour lui ce conseil municipal devrait être refait suite à l'inexpérience de notre part.

Avec Mme CLAUDIA Elodie, ils constatent qu'ils ne sont pas associés aux projets de délibération. MR GAYTE pensait que le PV était un brouillon, et veut ajourner le conseil pour la semaine prochaine pour l'élection du Maire.

MR DROME intervient , ne veut pas de l'ajournement et dit que ce n'est pas l'ordre du jour .

2 / DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL / DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DONNEES AU MAIRE

POUR : 9 CONTRE : 2 ABSTENTION : 0

MR GAYTE conteste les délégations du CM donnés au Maire et invoque qu'il n'y a que 6 délégations sur 24, et dit qu'il n'y a rien sur le foncier et sur l'eau et que le Maire ne pourra pas déléguer.

MME DURANDO prend la parole et lui répond que nous prendrons les décisions lors de CM et que Mr Le Maire délèguera aux adjoints.

3 / ARRETE DU MAIRE N° 2026 PORTANT DELEGATION D UNE PARTIE DE SES FONCTIONS

POUR : 9 CONTRE : 1 ABSTENTION : 1

4 / DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL INDEMNITES DES ELUS

POUR : 9 CONTRE : 2 ABSTENTION : 0

MR GAYTE n'est pas favorable à l'indemnité de participation aux différentes réunions qui serait versée annuellement à chaque conseiller municipal , MR DROME lui explique que cette indemnité sera prélevée sur les indemnités du Maire et des adjoints

5 / DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LA DESIGNATION DES DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SYNDICATS	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
SIRP	MME CHEVALIER BEATRICE	MR FRICON PATRICK
TERRITOIRE D'ENERGIE SMEG	MR FERRUS THIERRY	MR LANGLASSE JEAN LUC
	MME DURANDO FRANCOISE	MR SAORIN DIDIER
CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL	MME HOET SABINE	MME VIALON MARIE- SANDRINE

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

MR GAYTE demande ce que nous allons défendre.

MME CHEVALIER lui répond qu'elle va s'occuper du SIRP, et que l'école n'a pas été rénovée depuis plusieurs années, que la passation avec MME CREISSEN VIVIANE s'est très bien passée et elle la remercie. MME CHAVALIER veut s'occuper des enfants en souffrance dans le village, ainsi que la cantine pour un nouveau prestataire, car trop de problèmes avec celui en place. De même MME CHEVALIER a constaté que le Maître de l'école a déboursé 500 euros personnellement pour l'achat de jeux pour les enfants. Il faut revoir l'état des lieux, travaux de rénovation à prévoir

MR GAYTE lui demande sa position dans le SIRP

MME CHEVALIER a vu MR JUVIN et à une réunion à FLAUX ce jeudi 16 avril 2026

SMEG : MR FERRUS dit que tout a été laissé à l'abandon, et que l'enfouissement et la voirie étaient prévus au programme, MR GAYTE précise la date butoire du 25 avril 2026

CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL MME HOET précise qu'elle a une réunion prévue la semaine prochaine au CSIPMF de ST QUENTIN LA POTERIE avec MME LEPAUMIER

6 / DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

DELEGUES TITULAIRES
MR FERRUS THIERRY MR FRICON PATRICK MR LANGLASSE JEAN LUC
DELEGUES SUPPLEANTS
MR SAORIN DIDIER MME CHEVALIER BEATRICE MME DURANDO FRANCOISE

POUR : 9 CONTRE : 2 ABSTENTION : 0

MR FERRUS dit que nous devons travailler ensemble, MR DROME dit que nous devons travailler sereinement, MR GAYTE constate que lui-même et MME CLAUX n'ont pas été contacté pour les délibérations

7 / DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL PROCEDANT A LA CREATION D'UNE COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

MR LANGLASSE JEAN LUC

MR SAORIN DIDIER

MME VIALON MARIE-SANDRINE

MR GAYTE XAVIER

MME CLAUX ELODIE

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8 /QUESTIONS DIVERSES

Réunion pour les amphibiens dans la salle du bas , inscription et places limitées (entre 12 et 15), pour le repas du midi MR FERRUS doit voir avec le CAP MAS

MR GAYTE pose la question concernant l'intervenant EPTB, alimentation de l'étang, MR FERRUS a prévu de voir l'intervenant.

Date du prochain Conseil Municipal pas encore fixée

La séance est levée à 19h50



La Maire,

Christophe DROYE